

Une plainte contre la Suisse pour avoir reconnu le Kosovo

DROIT • *Belgrade envisage une procédure contre tous les Etats ayant reconnu le Kosovo. L'avis du juriste fribourgeois Thomas Fleiner.*

MICHEL WALTER

La Serbie semble bien décidée à ne pas accepter sans autre la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo (15% du territoire serbe) et sa reconnaissance par 36 Etats, dont la Suisse.

La marge de manœuvre de la Serbie est, il est vrai, plutôt restreinte en ce moment puisque des élections législatives auront lieu le 5 mai.

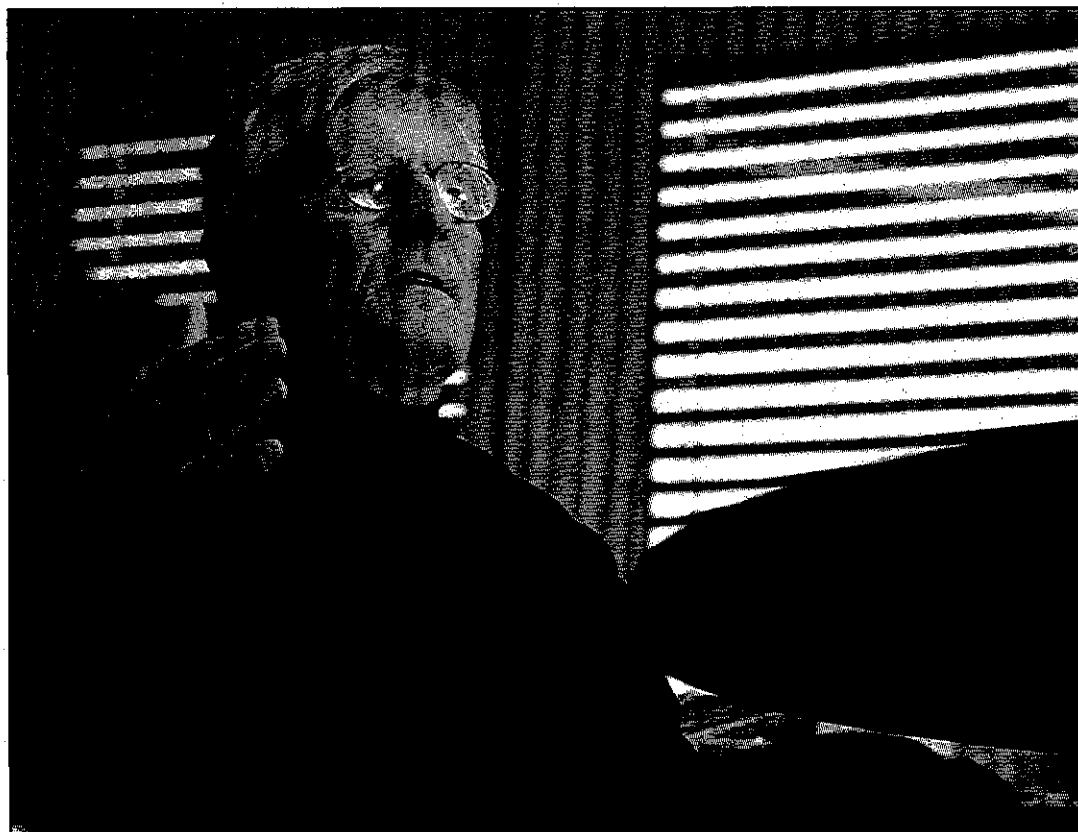
Mais le débat sur ce que Belgrade devrait faire pour obtenir l'annulation de la sécession du Kosovo ou une nouvelle négociation sur le sujet est en cours. Et il intéresse la Suisse. Berne a en effet été l'une des premières capitales à reconnaître le Kosovo. Et le conseiller juridique du Gouvernement serbe lors des négociations qui ont précédé la déclaration d'indépendance est un éminent juriste suisse, Thomas Fleiner, professeur à l'Université de Fribourg et directeur de l'Institut suisse du fédéralisme.

Deux plans d'action

Le premier prévoit d'obtenir de l'Assemblée générale de l'ONU qu'elle soumette la question du Kosovo à la Cour internationale de justice de La Haye, organe judiciaire principal des Nations Unies. (A ne pas confondre avec la Cour pénale internationale, dont le siège est également à La Haye, qui ne juge que des personnes accusées notamment de crimes de guerre; alors que la Cour internationale tranche uniquement des différends entre Etats).

En l'occurrence, la Cour internationale donnerait ce que l'on appelle un «avis consultatif», qui n'a pas de force obligatoire mais peut jouer un rôle politique.

Cette procédure a la faveur du ministre serbe des Affaires étrangères, Vuk Jermic, membre du parti du président serbe, Boris Tadic. L'autre solu-



Le professeur Thomas Fleiner a toujours condamné la proclamation d'indépendance du Kosovo.

ALDO ELLENA

tion consisterait à porter plainte directement auprès de la Cour contre les Etats qui ont reconnu le Kosovo. C'est la solution souhaitée par l'influent président du Conseil de Serbie Voijislav Kostunica. Et c'est la solution que le professeur Fleiner vient de recommander à la Serbie dans une interview accordée cette semaine au quotidien belgradois «Vecernje Novosti».

Reconnaissance illégale

Selon Thomas Fleiner, une plainte contre les Etats ayant reconnu le Kosovo renforcerait la crédibilité de la Serbie dans la défense de son point de vue – que Fleiner soutient – selon lequel la reconnaissance de l'indépendance d'une partie du territoire serbe est «illégal».

M. Fleiner précise qu'une plainte directe à La Haye impliquerait évidemment que la Serbie accepte – ce qu'elle n'a pas encore fait – comme obligatoire, à l'égard de tout autre Etat acceptant la même obligation, la juridiction de la Cour et la force obligatoire de ses décisions. Il s'agirait cependant d'une formalité, facile à accomplir si Belgrade souhaitait vraiment mettre en accusation les gouvernements ayant reconnu le Kosovo. 65 Etats ont jusqu'ici accepté la compétence de la Cour. Parmi eux la Suisse, qui a d'ailleurs été l'un des premiers pays – c'était en 1948 – à témoigner ainsi de sa confiance dans la justice internationale!

Rappelons que le professeur Fleiner a toujours condamné la proclamation de

l'indépendance du Kosovo, qu'il considère comme une violation patente de la résolution 1244 de l'ONU qui garantirait «clairement» la souveraineté et l'intégrité du territoire serbe.

Neutralité

Thomas Fleiner a par ailleurs critiqué durement par le passé le soutien apporté par Berne à l'indépendance du Kosovo, contraire selon lui à la tradition suisse de «médiation dans les conflits», de «neutralité» et de «respect du droit international». Fleiner avait aussi déclaré à «La Liberté» en février: «Notre Code pénal punit celui qui tente de détacher une partie du territoire suisse. Ce qui est considéré comme un crime dans notre pays doit aussi l'être vis-à-vis d'un autre Etat». I